

Feuille de route nationale de l'appel à
l'action pour la protection contre les
violences basées sur le genre (VBG) en
République Démocratique du Congo

2018 - 2020

RESUME

Les violences basées sur le genre (VBG) sont une problématique sociale globale qui menace la vie, la santé et les droits des personnes qui les subissent ainsi que ceux de leurs communautés et familles. Elles constituent un obstacle majeur à la protection des personnes. Les femmes et les filles en sont touchées de manière disproportionnée par rapport aux hommes et aux garçons à l'échelle mondiale. En effet, les raisons profondes de ces violences sont liées aux inégalités entre les sexes, qui défavorisent généralement le sexe féminin. C'est un tiers des femmes dans le monde qui ont subi au moins une fois dans leur vie une forme de VBG. La communauté internationale s'est donné un objectif ambitieux d'éliminer d'ici 2030 toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles et toutes les pratiques qui leur sont préjudiciables, telles que les mariages des enfants, précoces ou forcés et les mutilations génitales féminines. Ceci figure parmi les cibles des Objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies, dont l'atteinte ne pourra être effective sans le déploiement des efforts en fonction du contexte, surtout dans les situations d'urgence humanitaire qui rendent l'ampleur des VBG particulièrement préoccupante. Il est en effet connu que les femmes et les filles se trouvent exposées à des risques multiples et aggravés de subir des VBG en situation de fragilité.

L'appel à l'action pour la protection contre les VBG en situation humanitaire (ou « appel à l'action ») est une initiative globale multipartenaire visant à transformer de façon substantielle la manière d'adresser les VBG en situation d'urgence humanitaire. Le but principal de l'appel à l'action est d'entraîner un changement systémique et favoriser la responsabilisation des acteurs humanitaires, afin que leurs efforts intègrent les politiques, les méthodes et les mécanismes nécessaires pour :

- Atténuer les risques de VBG, en particulier les violences faites aux femmes et aux filles, de la première phase d'une crise humanitaire à la dernière et
- Garantir la sécurité des survivants et la qualité des services qui leur sont offerts.

En RDC, l'appel à l'action a été introduit en 2017 dans l'agenda humanitaire par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Suède. Il s'est ensuite transformé en une initiative nationale fédératrice de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de la RDC, aussi bien dans le contexte humanitaire que celui de développement.

Ainsi, d'un élan humanitaire global, une initiative nationale, holistique et fédératrice a été développée pour appuyer, entre autres actions, la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie Nationale de lutte contre les VBG en RDC. Depuis le démarrage du processus de développement des outils nationaux en juin 2018 à Kinshasa, l'appel à l'action en RDC est désormais porté par le Ministère en charge du genre au niveau national ainsi que par trois Ministères du genre des provinces de Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika, où des engagements décentralisés ont été aussi pris par les acteurs et les autorités pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. La feuille de route globale de l'appel à l'action couvre la période de 2016 à 2020, avec 6 résultats transformateurs attendus à cette échéance. La RDC a élaboré sa propre feuille de route en mars 2019, après un processus de planification d'une année, en l'adoptant pour la période 2018-2020. Ce processus a permis d'associer un grand nombre d'acteurs VBG dans toutes les zones humanitaires.

Depuis sa création en 2013 par le Royaume-Uni et la Suède, l'appel à l'action totalise actuellement 82 membres parmi les organisations internationales, les Etats et les organisations non gouvernementales au

niveau international¹. En RDC, 120 acteurs ont participé au processus d'élaboration de la feuille de route en 2018, dont 53% sont des structures étatiques et des organisations de la société civile nationale. Ces acteurs ont préparé ensemble le lancement de la feuille de route nationale intervenu le 5 mars 2019 à l'occasion du mois de la femme, tout en espérant mobiliser encore plus de partenaires pendant la mise en œuvre de la feuille de route. Ces partenaires sont des structures étatiques, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, des agences du système des Nations Unies et des états donateurs. Les acteurs de maintien de la paix ont également contribué à la réflexion et à la création des synergies et des ponts sur les questions de paix, sécurité et VBG. Il est à noter que cette initiative fonctionne généralement sous le leadership rotatif d'un Etat membre des Nations Unies. C'est ainsi qu'après la Suède, l'Union Européenne en a assuré la coordination entre 2017 et 2018 au niveau international. En RDC, le Canada a repris la direction de l'appel à l'action à l'occasion du lancement de la feuille de route nationale, en s'alignant au niveau global qui a vu la passation de ce leadership entre la UE et le Canada le 10 décembre 2018.

En RDC comme au niveau globale, l'Appel à l'action a trois objectifs :

1. Mettre en place des services et des programmes spécialisés qui soient accessibles à toute personne touchée par les VBG et disponibles dès le début d'une urgence ;
2. Intégrer et mettre en œuvre des mesures pour réduire et atténuer les risques de VBG à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'action humanitaire dès les premiers stades des situations d'urgence et pendant tout le cycle du programme ;
3. Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les actions humanitaires.

Poursuivre ces trois objectifs en RDC signifie travailler selon une approche de « nexus » entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Ainsi, l'appel à l'action s'emploiera à renforcer la capacité de la réponse globale aux VBG en situation d'urgence de porter la lutte contre les VBG au-delà du contexte humanitaire. L'objectif 1 permet aux intervenants de s'assurer que la réponse VBG est systématique dans les urgences pour pouvoir continuer et/ou s'intégrer à des actions existantes ; l'objectif 2 met l'accent sur une approche de transversalité dans l'action humanitaire et l'objectif 3 se focalise essentiellement sur la mise en œuvre des actions systémiques traditionnellement considérées de « développement ».

Afin d'aider à combler les lacunes les plus pressantes de la réponse humanitaire en RDC et de sa continuité par le « nexus » vers l'aide au développement, les parties prenantes qui ont contribué à développer cette feuille de route de l'appel à l'action ont choisi de concentrer leurs efforts collectifs dans six domaines entre 2018 et 2020 :

- Le **renforcement des politiques et normes institutionnelles** de lutte contre les VBG et pour l'égalité des sexes ;
- Le **renforcement de la coordination VBG** par un leadership engagé et un niveau technique inter-institutions et intersectorielle efficace et redevable ;
- L'**amélioration de l'efficacité de la lutte contre les VBG** dans l'action humanitaire et dans la phase post-urgence par l'évaluation des besoins, les analyses et les processus de planification, y compris dans les initiatives multisectorielles ;

¹ <https://www.calltoactiongbv.com/partners>

- La **mobilisation des ressources** pour une réponse globale à la problématique des VBG à partir de la première phase de la réponse ;
- Le **renforcement** de la mise en œuvre et de la **qualité des actions de prévention et de prise en charge** des VBG dans les initiatives d'aide humanitaire et de développement ;
- Le renforcement des capacités techniques des intervenants et des leaders dans tous les secteurs d'intervention de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, en vue d'une contribution efficace dans la **réduction des risques de VBG**.

L'objectif de la feuille de route de la RDC est de travailler en collaboration avec les acteurs locaux et nationaux de l'aide humanitaire et du développement, afin de s'assurer que ces enjeux et défis sont intégrés dans les activités prévues. Dans la feuille de route, les acteurs s'engagent à travailler ensemble pour atteindre des résultats collectifs en matière de prévention, prise en charge et coordination de la lutte contre les VBG tout au long d'une crise, de la stabilisation à l'aide au développement, ainsi que dans l'atténuation des risques des VBG dans les situations d'urgence en RDC. Ainsi, les 6 domaines prioritaires ont été détaillés avec des zones d'action prioritaires sur lesquelles 61 acteurs dont 8 structures étatiques, 13 ONG-I, 19 ONG-N, 17 SNU et 4 donateurs de la lutte contre les VBG se sont formellement engagés en RDC lors du lancement de cette feuille de route. Enfin, un cadre de suivi et évaluation est établie afin de mesurer l'impact des engagements en RDC.

INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre (VBG) sont une horrible réalité pour nombreuses personnes touchées par les conflits et les crises, en particulier les femmes et les filles. L'appel à l'action sur la protection contre les VBG dans les situations d'urgence (appel à l'action)^[1] est une initiative mondiale lancée en 2013 avec un objectif simple : veiller à ce que chaque réponse humanitaire, dès la première phase d'une urgence, offre des services de qualité et sensibles au genre pour les survivant(e)s aux VBG et atténue les risques de VBG.

Les membres de l'appel à l'action sont des États et des donateurs (bailleurs de fonds), des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Ils se sont engagés à prendre des mesures collectives pour adresser les VBG, à se soutenir mutuellement dans ce travail de sauvetage et à se tenir les uns les autres redevables de l'action. La feuille de route de l'appel à l'action 2016-2020^[2] fournit un cadre opérationnel global de ces efforts.

L'équipe humanitaire pays (EHP) de la RDC a identifié la centralité de la protection comme l'une des principales priorités de la mise en œuvre du plan d'action humanitaire 2017-2019, en vertu duquel les principaux acteurs ont souligné la nécessité urgente de renforcer leur engagement en faveur de l'appel à l'action sur la protection contre les VBG dans les situations humanitaires en RDC. En effet, l'EHP a non seulement adopté une stratégie de protection intégrant la problématique des VBG, mais elle a aussi développé un cadre d'engagements intitulé « Compact » avec la Coordinatrice Humanitaire incluant la lutte contre les VBG et la protection contre les abus et les exploitations sexuelles parmi les quatre engagements principaux. Ainsi, l'appel à l'action est au cœur des préoccupations du « senior leadership » humanitaire et demande à tous les acteurs humanitaires de le suivre. Pour ce faire, il a nommé en 2017 trois champions : le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA), Save the Children et le Bureau Européen de Coordination des Affaires Humanitaires (ECHO). ECHO a ainsi décidé d'appuyer la nationalisation de cette initiative en RDC, et l'UNFPA a présenté l'initiative au Ministère en charge du genre, dans une vision d'appui au processus de révision de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG en cours depuis 2015.

Afin de faire progresser la mise en œuvre de l'appel à l'action en RDC^[3], les membres de l'appel à l'action travaillant en RDC, en collaboration avec le Ministère du Genre, Enfant et Famille de la RDC et plusieurs autres parties prenantes, se sont réunis pour piloter l'élaboration d'une feuille de route de deux ans, en se concentrant sur les zones touchées par le conflit.

La première étape dans l'élaboration de la feuille de route de la RDC a été l'organisation d'un atelier à Kinshasa du 12 au 13 juin 2018, au cours duquel un premier document a été produit pour servir de base des échanges entre les différentes parties prenantes à l'appel à l'action. L'atelier de Kinshasa a réuni des représentants en provenance du Kasai Central, Sud Kivu, Tanganyika, Ituri et Nord Kivu, qui ont activement contribué à l'élaboration de la feuille de route nationale et veillé à ce que les priorités clés de leurs zones d'intervention respectives soient prises en compte. Les deux Ministères Provinciaux de Tanganyika et Nord Kivu en charge du genre ont demandé un travail provincial à leur niveau pour des raisons exactement opposées, c'est-à-dire le faible nombre d'acteurs VBG à Kalemie et le grand nombre d'acteurs humanitaires à Goma, afin de mieux contextualiser la feuille de route. Cependant, bien que la feuille de route contienne certaines actions spécifiques à ces deux centres de l'action humanitaire, elle reste cependant une initiative nationale reflétant les priorités nationales applicables à toutes les provinces de la RDC. Elle est adaptable à chaque pôle de concentration des actions selon le contexte.

La feuille de route de l'appel à l'action en RDC est une initiative visant à capitaliser les acquis de la lutte contre les VBG, en poussant les priorités pour les années charnières de cette lutte caractérisée par, d'une part, le processus de révision de la Stratégie nationale de lutte contre les VBG et, d'autre part, la clôture d'un plan d'action humanitaire et la planification d'un nouveau pour 2020-2022 et enfin le développement de l'UNDAF 2020-2024.

La feuille de route de l'appel à l'action en RDC couvre la période 2018-2020, convenue entre les principaux intervenants dans la lutte contre les VBG. Elle sera utilisée pour surveiller la mise en œuvre des activités conjointes convenues afin de prévenir et de répondre aux VBG en RDC, en ligne avec le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) et d'autres engagements humanitaires appliquant une approche Nexus sur l'action humanitaire, la stabilisation et les efforts de développement dans la lutte.

Les défis de la lutte contre les violences basées sur le genre en République Démocratique du Congo.

En RDC, les femmes et les filles ont un statut assez faible et figurent, qui se traduit notamment par un indice des inégalités entre les sexes de 0.673². Le taux de scolarisation des filles est de 67% en ce qui concerne l'école primaire et de 33% pour l'école secondaire, alors que chez les garçons, ce taux est de 70% et 44% respectivement. Pour ce qui est de la prévalence des VBG, les statistiques fiables provenant de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2013-2014 requièrent une actualisation, au regard des progrès enregistrés au cours des dernières années en matière de lutte contre ce fléau en RDC. En analysant l'ampleur des VBG, on peut identifier trois problématiques majeures sur ce phénomène :

- Les violences perpétrées par le conjoint/partenaire intime, qui se manifestent principalement sous formes de violences physiques et/ou psychologiques selon le système de classification national :
- Les violences sexuelles, y compris celles liées directement ou indirectement aux conflits armés et autres urgences humanitaires ;
- La pratique nuisible du mariage d'enfants.

La vulnérabilité des adolescentes aux VBG est à noter comme un défi majeur car les premières relations sexuelles sont assez précoces ou marquées par l'absence ou la faiblesse d'un consentement éclairé³. Etant donné que la RDC a vécu plusieurs crises humanitaires depuis les années 90, cette vulnérabilité aux VBG des femmes, des filles, des hommes et des garçons peut être aggravée par le contexte en posant d'énormes défis aux efforts de lutte en cours depuis au moins 2005. La problématique des violences sexuelles liées aux conflits en particulier a conduit les acteurs humanitaires à mettre en œuvre plusieurs initiatives axées sur la lutte contre les violences sexuelles et dans les zones de conflits en particulier. Les efforts institutionnels se sont multipliés depuis 2006 notamment par l'adoption d'une nouvelle loi sur les violences sexuelles, la mise en place d'une Stratégie Nationale et la création du Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat sur les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants soldats, ce qui a substantiellement contribué à la multiplication des efforts et l'adoption des plans d'actions par les forces de sécurité et la police nationale, dans le cadre de la lutte contre les mariages d'enfants en particulier.

² Rapport sur le développement humains PNUD (2015)

³ L'enquête Démographique et de Santé (EDS-RDC) 2013-2014

Un autre défi constaté par les partenaires concerne également la problématique des VBG vers les garçons et les hommes, étant donné qu'ils peuvent aussi être affectés de manière significative par différentes formes de VBG. En effet, certaines études ont révélé que 23,6% des garçons et des hommes dans l'Est de la RDC affectés par les conflits auraient subi des violences sexuelles⁴. Dans la plupart des cas, les violences contre les garçons et les hommes sont souvent sous-estimées et les survivants sont encore plus stigmatisés en raison de la construction du genre et de la perception de la masculinité dans le pays.

Les années 2017 et 2018 ont été caractérisées par une détérioration considérable de la situation humanitaire dans de nombreuses parties du territoire national notamment l'élargissement des conflits à la région du Kasai, le sud-est et le nord-est du pays, y compris dans des zones plus stables comme les provinces de l'Ituri et du Tanganyika, causant déplacements forcés, insécurité alimentaire et violations des droits de l'homme^[4]. Selon le plan d'intervention humanitaire actuel (PAH) pour la RDC, 13,1 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en 2018 et 12,8 en 2019 (6.8 million des femmes et 6.3 million des hommes), avec un nombre considérable de déplacés à l'intérieur du pays et 529.411 réfugiés enregistrés. Dans l'ensemble, la communauté humanitaire a ciblé 10,5 millions de personnes pour l'aide en 2018 et 9 millions de personnes en 2019, faisant de son PAH l'un des plus grands dans le monde et demandant un montant d'environ 165 milliards de dollars américains par an. Lors de la conférence des donateurs à Genève en avril 2018, le Sous-cluster VBG en RDC avait souligné que la majorité des personnes déplacées sont des femmes et des enfants, davantage exposés au risque de VBG et avait plaidé pour des efforts multisectoriel et renforcés.

Le Sous cluster VBG a décidé de cibler 5,9 millions de personnes en 2018 et 5,3 millions en 2019, dont 40,000 survivant(e)s de VBG en 2018 et 37,500 en 2019, avec des programmes globaux de prévention et de prise en charge multisectoriels des VBG ainsi que par la mise en œuvre des approches d'intégration dans d'autres secteurs de la réponse humanitaire.

Les efforts de la lutte contre les violences basées sur le genre en République Démocratique du Congo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG entre 2009 et 2014, la RDC a développé plusieurs bonnes pratiques qui sont par ailleurs en cours de publication à travers une évaluation indépendante et multipartenaire de l'impact de la lutte contre les violences sexuelles entre 2005 et 2017.

Pour ce qui est de **l'offre des services multisectorielles de prise en charge** des survivants des VBG, le gouvernement a élaboré des protocoles nationaux de gestion des cas au niveau médical, psychosocial, juridique et sur la réinsertion socio-économique et une base de données sur les incidents pris en charge dans les structures habilitées et promu l'intégration des services multisectoriels. Toutefois, les activités d'intervention VBG, telles que la gestion clinique du viol, les services de santé mentale et de soutien psychosocial et les services de protection sont sous-financés.

A niveau de la **prévention**, en dépit des multiples initiatives novatrices et intéressantes, les activités ne sont pas encore encadrées dans une approche stratégique globale à haut impact.

⁴ <https://www.humanityinaction.org/knowledgebase/657-hope-in-the-shadows-male-victims-of-sexual-assault-in-the-democratic-republic-of-the-congo>

En ce qui concerne la **coordination**, il constitue aussi un domaine d'intervention qui nécessite un investissement majeur. La coordination des actions de lutte contre les VBG est aujourd'hui caractérisée par son intégration au niveau national au sein du le Groupe Thématique Genre, alors que la Stratégie Nationale prévoyait ce rôle par une agence nationale spécialisée. Un certain dynamisme dans la coordination est assuré par le Sous-cluster VBG qui est fonctionnel dans 7 provinces de la RDC et avec une approche de « localisation », c'est-à-dire une implication réelle des autorités nationales et organisations de la société civile, y compris les organisations féminines. On peut aussi noter une coordination complémentaire et interconnectée en matière de protection contre l'abus et exploitation sexuels.

L'analyse de l'information sur les VBG par la collecte des données a fait des énormes progrès depuis 2010 particulièrement avec la mise en place de la base de données nationale, mais on continue de constater de multiples défis, y compris l'existence d'initiatives parallèles et une insuffisance de la collecte des formations pertinentes pour la réponse VBG lors des évaluations qui se limitent souvent à répertorier l'incidence des viols. Les acteurs VBG participant aux activités de coordination sont nombreux mais ne sont pas toujours suffisamment opérationnels. Malgré les efforts et les interventions humanitaires, de stabilisation et de développement en cours, il y a encore des insuffisances importantes qui doivent être abordées dans la qualité et la couverture de la réponse globale donnée aux questions des VBG et pour la disponibilité des données fiables et de qualité dans les délais requis ^[6].

Finalement, le dernier défi identifié par les acteurs VBG réside dans la bonne intégration des activités d'atténuation des risques de VBG en situation de réponse humanitaire. En effet, le gouvernement de la RDC et ses partenaires humanitaires et au développement doivent prendre des mesures additionnelles pour atténuer les risques de VBG dans leur réponse spécifique.

Domaines prioritaires de la feuille de route de l'appel à l'action en RDC

Afin d'aider à combler les lacunes les plus pressantes de la réponse humanitaire en RDC, les parties prenantes qui ont contribué à cette feuille de route de l'appel à l'action ont choisi de concentrer leurs efforts collectifs dans six domaines au cours des deux prochaines années (2018-2020) :

- Le **renforcement des politiques et normes** institutionnelles de lutte contre les VBG et pour l'égalité des sexes ;
- Le **renforcement de la coordination VBG** par un leadership engagé et un niveau technique interinstitutionnel et intersectoriel efficace et redevable ;
- L'**amélioration de l'efficacité** de la lutte contre les VBG dans l'action humanitaire et dans la phase post-urgence par l'évaluation des besoins, les analyses et les processus de planification, y compris dans les initiatives multisectorielles ;
- La **mobilisation des ressources** pour une réponse globale à la problématique des VBG à partir de la première phase de la réponse ;
- **Renforcement de la mise en œuvre et de la qualité des actions** de prévention et de prise en charge des VBG dans les initiatives d'aide humanitaire et de développement ;

- **Renforcement** des capacités techniques des intervenants et des leaders dans tous les secteurs d'intervention de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, en vue d'une contribution efficace dans la **réduction des risques de VBG**.

L'objectif de la feuille de route de la RDC est de travailler en collaboration avec les acteurs locaux, nationaux de l'aide humanitaire et du développement, afin de s'assurer que ces enjeux et défis sont intégrés dans les activités prévues. La feuille de route fait que les acteurs s'engagent à travailler ensemble pour atteindre des résultats collectifs en matière de prévention, prise en charge et coordination de la lutte contre les VBG. Ces actions doivent se dérouler tout au long d'une crise, dans la phase de stabilisation et celle de développement. Tous les acteurs s'engagent également à l'atténuation des risques de VBG dans les situations d'urgence en RDC.

[1] <https://www.calltoactiongbv.com/>

[2] https://docs.wixstatic.com/ugd/49545f_a1b7594fd0bc4db283dbf00b2ee86049.pdf

[3] See www.unocha.org/sites/unocha/files/2018-04-06_MAJ_DRC_HRP_2017_En.pdf

[4] www.irinnews.org/in-depth/congo-decades-long-cycle-war

[5] See <http://gbvaor.net/conflict-sexual-violence-drc-key-facts-action-points/>

[6] See <http://gbvaor.net/conflict-sexual-violence-drc-key-facts-action-points/>

Résultats et actions à soutenir par les parties prenantes

Le tableau ci-après présente le cadre de résultats, à raison d'un résultat par domaine prioritaire. Les six résultats ont été identifiés lors de l'élaboration de la feuille de route et de ses « zones d'action ». Les différents acteurs qui se sont engagés à soutenir les actions et sous-actions sont détaillés dans le cadre de résultats subdivisé en cinq catégories regroupés en trois groupes :

- Les institutions étatiques, comprenant les structures congolaises et les représentations de l'aide internationale telles que les ambassades et les agences de coopération;
- Les organisations internationales, telle qu'issue des organisations multilatérales régionales ou mondiales ;
- Les organisations de la société civile nationale et internationales, dont principalement les organisations non gouvernementales et sans buts lucratifs ;

Parmi les organisations qui ont pris des engagements, certaines ont également soumis leurs fiches d'activités prioritaires. Les sous-actions qui apparaissent dans la feuille de route ont été aussi identifiées lors des ateliers pour des multiples raisons, dont la volonté de prendre des engagements collectifs plus spécifiques. Il est aussi possible que des sous actions non citées soient prises sur les fiches d'activités dans le cadre des initiatives individuelles contribuant à l'action globale de la feuille de route.

Résultat 1 - Politiques et normes

Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité entre sexes, prévenir et prendre en charge les violences basées sur le genre et renforcer l'obligation de redevabilité.

Indicateurs :

- 1.1 Nombre d'organisations ayant adopté des stratégies VBG et des politiques internes PEAS
- 1.2 Nombre d'organisations ayant participé au processus de révision de la SNVBG

ACTIONS	SOUTIEN PAR LES PARTIES PRENANTES		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG-I et ONG-N
<p>Action 1.1 : Appuyer la révision de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) prenant en compte le volet humanitaire.</p> <p><u>Sous-actions</u></p> <p>Action 1.1.1: Elaborer ou actualiser les stratégie et plans provinciaux genre et VBG pour orienter les partenaires qui sont actifs dans les provinces et appuyer leurs opérationnalisations.</p> <p>Action 1.1.2 : Adopter et signer des protocoles d'accord d'engagement des acteurs humanitaires et le gouvernement à mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales en matière de lutte contre les VBG.</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Défense, FARDC, Police Nationale Congolaise, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice</p> <p>Canada, DIFD, Suède</p>	<p>UNFPA et Sous-Cluster VBG, BCNUDH, ONU Femmes, UNHCR, PNUD, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale</p>	<p>Children's Voice, CARE, IRC, DFJ, Heal Africa, Hope in Action, MdM Belgique, Save the Children, IMC</p>
<p>Action 1.2 : Vulgariser les politiques nationales, inter-organisationnelles et organisationnelles, les instruments juridiques internationaux et nationaux sur la lutte contre les VBG et de protection contre l'abus et</p>	<p>Ministère du Genre,</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, ONU Femmes, PNUD, UNHCR, UNICEF,</p>	<p>Children's Voice, MEMI, MIDEFEHOPS, CBCA, CARE International,</p>

<p>exploitation sexuelle (ex : bonnes pratiques, échanges entre ONG, etc.) pour renforcer l'égalité de sexe et prévenir les violences.</p> <p>Sous-actions</p> <p>Action 1.2.1: Sensibiliser et de vulgariser (support traduit en langues nationales) sur les stratégies et politiques VBG et PEAS auprès des acteurs opérant au niveau provincial.</p> <p>Action 1.2.2: Appuyer les acteurs humanitaires dans la mise en œuvre de normes et politiques de promotion de l'égalité de sexe, VBG et PEAS.</p> <p>Action 1.2.3: Contribuer au partage des connaissances au sein de la Coordination Globale de lutte contre les VBG en urgence humanitaire (GBV AoR) informant les politiques et lignes guides internationales sur les VBG, tels que le développeront des standards minimaux.</p>		UNESCO, Banque Mondiale	Heal Africa, MAGNA, SOFEPADI, PUI, FCC, LOFEPACO, CARITAS Congo, Croix Rouge de la RDC, Save the Children, IMC
<p>Action 1.3 : Engager avec les leaders et les autorités nationales et locales la révision ou l'adoption des lois et des politiques promouvant et protégeant les droits des femmes et des filles.</p> <p>Sous-actions</p> <p>Action 1.3.1: Initier un plaidoyer pour la révision des lois et édits (au niveau provincial) sur les violences sexuelles dans le but d'y intégrer les autres formes des VBG pas encore suffisamment prises en charge.</p> <p>Action 1.3.2: Mener un plaidoyer auprès des autorités, acteurs humanitaires et de développement intervenant au niveau provincial pour l'adoption des normes et politiques de promotion de l'égalité de sexe, prévention et prise en charge des VBG.</p>	Canada, DIFD	UNFPA, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNES CO	CARE International, Children's Voice, IMA, DFJ, MIDEFEHOPS, Heal Africa, MAGNA, SOFEPADI, FCC, LOFEPACO, Save the Children, CORDAID
<p>Action 1.4 : Opérationnaliser les politiques et standards internes de promotion du genre et en matière de VBG et PEAS</p>		UNFPA, ONU FEMMES,	OXFAM, HI, Caritas Congo, MAGNA,

<p><u>Sous-actions</u></p> <p>Action 1.4.1: Augmenter les quota internes aux organisations pour le recrutement des femmes, y compris par l'adoption des mesures de discrimination positive et plan de renforcement des capacités</p> <p>Action 1.4.2: Développer et mettre en œuvre un plan d'action PSEA organisationnel</p>		<p>PNUD, UNICEF, Banque Mondiale</p>	<p>CBS, PUI, FCC, LOFEPACO, Croix Rouge de la RDC, Save the Children, IMC</p>
<p>Action 1.5 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques et directives internes aux structures et inter-organisationnelles ou étatiques, y compris au niveau provincial.</p>	<p>Ministère du Genre</p>	<p>ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNICEF, UNFPA</p>	
<p>Action 1.6 : Développer et/ou renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure intégration des politiques et standards sur les genre, le VBG et le PEAS dans leurs actions</p>	<p>Ministère du Genre, Banque Mondiale</p>	<p>UNFPA et Sous-cluster VBG et Réseau PEAS, ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale</p>	<p>CARE International, Childrens' Voice, MIDEFEHOPS, CARITAS Congo,</p>
<p>Action 1.7 : Appuyer la mise en œuvre des plans d'action des FARDC et de la PNC sur la protection des violences sexuelles et pour la protection des enfants des violations graves (dont les violences sexuelles)</p>	<p>Ministère de la Défense, FARDC, Police Nationale Congolaise, Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p>	<p>UNFPA, BCNDH, UNICEF</p>	
<p>Action 1.8 : Appuyer la révision des protocoles nationales de prise en charge des violences sexuelles</p> <p><u>Sous-actions</u></p>	<p>Ministère de la Santé, Ministère du Genre, Bureau de la Représentante</p>	<p>UNFPA, BCNDH, UNICEF</p>	

<p>Action 1.8.1: Appuyer la reprise du processus de normalisation du certificat médical du viol</p>	<p>Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p>		
<p>Action 1.9 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'action contre le mariage d'enfant</p>	<p>Ministère de la Santé, Ministère du Genre, Police Nationale Congolaise, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Ministère de l'Education Nationale,</p>	<p>UNFPA, UNICEF</p>	

Résultat 2 - Coordination

Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire et de développement promeuvent un leadership et une coordination interinstitutionnelle et intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Indicateurs :

2.1 Nombre de groupes de coordination des activités de lutte contre les VBG (sous-clusters, synergies/comités VBG) fonctionnels aux niveaux national, régional, provincial et local

2.2 Nombre de structures/organisations qui alimentent la base nationale de données VBG, dans le cadre du partage d'information entre les acteurs VBG et le Gouvernement

ACTION	SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES (<i>information</i>)		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG
<p>Action 2.1 : Renforcer la collaboration entre le Sous-cluster VBG, le Réseau pour la protection contre les abus et exploitation sexuelles PEAS et les structures de coordination genre et VBG du développement tel que le groupe thématique genre (exemple de bonne pratique du Sud-Kivu)</p> <p><u>Sous-action</u> Action 2.1.1: Appuyer les Ministères Provinciaux du Genre à intégrer une intégration des mécanismes de coordination au niveau territorial en lien avec le Sous Cluster VBG</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé</p> <p>Canada, DIFD</p>	<p>UNFPA et Sous-cluster VBG, ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale</p>	<p>IRC, IMA, DPS, Heal Africa, Children's Voice, MIDEFEHOPS, AHO, MAGNA, IMC</p>
<p>Action 2.2 : Renforcer la participation des organisations des femmes et des jeunes du niveau national, provincial et local au mécanisme la coordination humanitaire.</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé</p> <p>Canada</p>	<p>UNFPA, Sous-cluster VBG, Réseau PEAS, ONU FEMMES, UNHCR</p>	<p>CARE, DFJ, Heal Africa, Children's Voice, MIDEFEHOPS, Divas et DPS, SOFEPADI, CORDAID</p>

Action 2.3 : Activer le Sous-cluster VBG à partir de la première phase d'une nouvelle crise en RDC	Ministère du Genre, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé	EHP, OCHA, UNFPA et Sous-cluster VBG,	
Action 2.4 : Nommer au moins un point focal principal et son adjoint et participer activement au réseau national PEAS pour une meilleure réduction des risques d'abus et exploitation sexuelles lors de la riposte humanitaire Sous-action Action 2.4.1: Nominer au moins un point focal EAS rattaché au réseau nationale lors de la première phase d'une nouvelle réponse humanitaire en RDC	ECHO	OCHA, UNFPA, UNICEF	Save the Children
Action 2.5 : S'aligner au système national de collectes des données VBG et renforcer les capacités des acteurs aux niveaux (national, provincial et local). Sous-actions Action 2.5.1: Appuyer les acteurs provinciaux, y compris le Ministère du Genre, dans le processus d'alignement au système national de collecte des données VBG	Ministère du genre, Ministère de la santé	UNFPA, ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale	Divas et DPS, MIDEFEHOPS, Heal Africa, CARITAS Congo, Croix Rouge de la RDC, CORDAID
Action 2.5 : Renforcer le suivi-évaluation au sein de la coordination humanitaire en utilisant des outils harmonisés en matière de genre, VBG et inclusion.	Ministère du genre, Ministère de la Justice	OCHA, UNFPA, Sous- cluster VBG, Réseau PEAS, ONU FEMMES, PNUD, UNICEF	CARE, DFJ, DIVAS et DPS, MEMI, Children's Voice, MIDEFEHOPS, HI, APSME
Action 2.6 : Définir et adopter des procédures opérationnelles standards de lutte contre les VBG et des PEAS dans toutes les zones avec concentration d'acteurs	Ministère du genre, Ministère de la Justice, Ministère de la santé ECHO	UNFPA, Sous-cluster VBG, Réseau PEAS, ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNHCR, OCHA, UNICEF, UNESCO	IMC, IRC, Divas et DPS, Save the Children, MAGNA
Action 2.7 : Plaider pour l'opérationnalisation d'une agence étatique qui aura la responsabilité du suivi la SNVBG et qui coordonnera la lutte contre les VBG au niveau centrale et décentralisé	Canada	EHP, UNFPA, PNUD	

Résultat 3 – Efficacité

Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification humanitaires et de développement appuient l'intégration efficace et effective de la prévention et de la prise en charge aux violences basées sur le genre et l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des interventions

Indicateurs :

3.1 Nombre de missions d'évaluation rapide des besoins sur les VBG réalisées en périodes de crises humanitaires

3.2 Nombre d'organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap ayant participé aux évaluations multisectorielles des besoins humanitaires et/ou à la planification humanitaire et de développement

ACTION	SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES (information)		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG
<p>Action 3.1 : Harmoniser les outils de planification humanitaire et de développement, afin de s'assurer des aspects liés à l'égalité de sexe et de lutte contre les VBG</p> <p><u>Sous-actions</u> Action 3.1.1 : Développer une check liste pour les bailleurs afin de leur faciliter la manière dont ils doivent évaluer et considérer les questions liées aux GBV dans les propositions de projets</p>	ECHO	Sous-cluster VBG, Réseau PEAS, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO	CARE International, DFJ, IRC, Children's Voice, Heal Africa, MIDEFEHOPS, CORDAID, IMC
<p>Action 3.2 : Intégrer la transversalité des approches VBG et genre dans les analyses, la planification, la surveillance et les évaluations conjointes des besoins</p> <p><u>Sous-actions</u> Action 3.2.1: Intégrer les indicateurs liés aux VBG dans les outils d'évaluations rapides multisectorielles, stratégies de planification, suivi et évaluation des interventions</p>	Ministère du genre, Canada ECHO	Sous-cluster VBG, Réseau PEAS, ONU FEMMES, BCNUDH, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO	CARE, DFJ, MIDEFEHOPS, Children's Voice, PUI, IMC

<p>Action 3.3 : Intégrer les questions de VBG et de genre de façon régulière au sien de l'équipe humanitaire pays, l'inter-cluster (national et régionaux)</p> <p><u>Sous-actions</u> Action 3.3.1: Renforcer les capacités des membres du Sous Cluster VBG dans les provinces, de l'inter-cluster régional (ICR) et des comités régionaux inter-agence (CRIO) sur les Normes Minimales et standards sur les VBG en urgence humanitaires</p>	<p>Coordinatrice Humanitaire, UNFPA, Sous-cluster VBG, PNUD, UNICEF</p>	<p>Save the Children, IMC</p>	<p>Coordinatrice Humanitaire, UNFPA, Sous-cluster VBG, PNUD, UNICEF</p>
<p>Action 3.4 : Renforcer l'approche basée sur la continuité des interventions et la stabilisation entre l'humanitaire et le développement (nexus)</p> <p><u>Sous-actions</u> Action 3.4.1 : Appuyer les services étatiques et les leaders locaux dans les évaluations des besoins de prévention et des réponses en situation d'urgence et de développement. Action 3.4.2 : Renforcer le leadership des organisations nationales et locales comme premier organisme répondant en matière de VBG.</p>	<p>Canada</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO</p>	
<p>Action 3.5 : Impliquer les organisations locales des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap dans les évaluations multisectorielles, les ateliers de planification humanitaire et de bilan, pour renforcer leur protection vis-à-vis des VBG</p> <p><u>Sous-actions</u> Action 3.5.1 : Renforcer l'approche de « ne laisser personnes derrière » en adoptant des mesures inclusives pour consulter aisément les organisations des femmes et les filles, les enfants, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et autres groupes marginalisés tout au long de la planification humanitaire</p>	<p>Ministère du genre, Ministère de la santé</p>	<p>UNFPA, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO</p>	<p>MEMI, Heal Africa, CBCA, IRC, NRC, DFJ, LPI CARE, PJ, DIVAS/NK, Save the Children, HI, APSME, CARITAS Congo, CORDAID, IMC</p>

Résultat 4 – Mobilisation des ressources

Des ressources sont disponibles pour prévenir et répondre aux violences basées sur le genre dans chaque phase de l'urgence de la préparation et du déclenchement de la crise, en passant par la phase de stabilisation jusqu'au développement.

Indicateurs :

4.1 Quantité des ressources financières mobilisées pour les interventions dans la prévention et la réponse aux VBG

4.2 Analyse des financements VBG (planifié et octroyé) par secteur du plan d'action humanitaire et dans les initiatives de "nexus"

ACTION	SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES (information)		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG
<p>Action 4.1 : Mener des actions de plaidoyer auprès de l'état congolais, des donateurs étatiques, privés ou multilatéraux pour financer la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG)</p> <p><u>Sous-actions</u></p> <p>Action 4.1.1 : Conduire des actions de plaidoyer pour que les VBG soient une priorité du gouvernement provincial</p> <p>Action 4.1.2: Plaidoyer auprès des acteurs de développement et humanitaires pour l'affectation des ressources à la promotion de l'égalité de sexe, la prévention et la prise en charge des VBG au niveau provincial</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Défense, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p> <p>Canada</p>	<p>UNFPA, Sous-cluster VBG, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale</p>	<p>IMA, MEMI, DFJ, CARE, DPS, Children's Voice, MIDEFEHOPS, LOFEPACO, CORDAID,</p>
<p>Action 4.2: Faciliter l'accès des organisations locales au financement disponibles pour la lutte contre VBG et l'égalité de sexes au niveau national et provincial</p>	<p>Canada, ECHO</p>	<p>Sous-cluster VBG</p>	<p>Children's Voice, DFJ, Heal Africa, SOFEPADI, OXFAM, Caritas Congo, Lizadeel, LOFEPACO, CARITAS Congo</p>

<p>Action 4.3: Engager le secteur privé à financer les actions de prévention et prise en charge des VBG</p>	<p>Ministère du Genre, Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p> <p>Canada</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, PNUD, UNHCR</p>	<p>MEMI, Children's Voice, MIDEFEHOPS</p>
<p>Action 4.4 : Proposer des indicateurs d'impact, et de réponse dans les appels à projet/proposition visant spécifiquement les VBG et les markers de genre, âge et diversité</p>	<p>Canada, ECHO</p>		
<p>Action 4.5 : Suivre et analyser régulièrement les insuffisances de financement pour la lutte contre les VBG pour combler les écarts</p> <p><u>Sous-actions</u></p> <p>Action 4.5.1: Documenter et analyser les gaps/besoins en matière de financement alloué à la promotion de l'égalité, la prévention et la prise en charge des VBG</p> <p>Action 4.5.2 : S'assurer de l'engagement des bailleurs par la mise en place régulière de réunions d'échange sur la thématique VBG</p> <p>Action 4.5.3 : Renforcer la communication entre le Sous-cluster VBG et les donateurs par : (i) une réunion trimestrielle, (ii) l'inclusion des donateurs dans la liste de distribution du Sous-cluster VBG et par (iii) la présentation annuelle des stratégies/politiques genre/VBG des pays membre de l'appel à l'action au Sous-cluster VBG</p>	<p>Ministère du Genre Ministère de la Défense, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p> <p>Canada, ECHO</p>	<p>Sous-Cluster VBG, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNICEF</p>	<p>IMC, IMA, CARE, Children's Voice, MIDEFEHOPS, Heal Africa, DPS, Lizadeel, SOFEPADI, PUI, CARITAS Congo</p>
<p>Action 4.6: Mettre en place un mécanisme de suivi des fonds alloués à la lutte contre VBG et ainsi rassurer les bailleurs des fonds de l'efficacité de leur utilisation.</p>	<p>Ministère du Genre, Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats</p>	<p>Sous-Cluster VBG,</p>	

Action 4.7: Appuyer le gouvernement à assurer le lead dans la recherche de financement de la lutte contre les VBG avec ou sans l'appui des acteurs humanitaires	Canada	UNFPA	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	-------	--

Résultat 5 – Qualité

Des services de prévention et de prise en charge spécialisée et multisectorielle contre les violences basées sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise, en passant par la phase de transition, jusqu'au développement.

Indicateurs :

5.1 Nombre d'organisations ayant intégré des activités de masculinité positive dans leur programme

5.2 Nombre d'espaces sûrs et de nouveaux CISM créés en faveur des femmes survivantes de VBG

5.3 Pourcentage des cas des viols détectés, référés et assistés dans les 72 heures suivant l'incident

ACTION	SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES (information)		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG
<p>Action 5.1 : Promouvoir et renforcer l'approche d'intégration des services de prise en charge multisectorielle des survivants des VBG en s'assurant de la disponibilité des centres multisectoriels intégrés dans chaque province de la RDC</p> <p><u>Sous-action</u> Action 5.1.1: Mettre en place un centre multisectoriel intégré et des espaces sécurisés (urgence) au-delà des provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la défense, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la justice</p> <p>Canada, ECHO</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, PNUD, UNICEF, Banque Mondiale</p>	<p>IMA, MEMI, Children's Voice, MIDEFEHOPS, PN, MAGNA, MdM-B, LIZADEEL, LOFEPACO, OSV, CORDAID</p>
<p>Action 5.2 : Renforcer les capacités nationales et provinciales sur les pratiques de « gestion des cas » selon les directives inter-organisationnelles développées par la Coordination Globale des VBG</p> <p><u>Sous-action</u> Action 5.2.1: Adapter les pratiques de « gestion des cas » avec des sessions spécifiques pour les enfants survivants, les survivants vivants avec handicap et les victimes de violence domestique</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Police Nationale Congolaise, Ministère de la justice</p>	<p>UNFPA et Sous-cluster VBG, BCNUDH, PNUD, UNICEF, Banque Mondiale</p>	<p>PNSR/NK, PNSM/NK, ASPLC, IMC, IMA, Heal Africa, Save the Children, HI , MAGNA, LIZADEEL, OSV</p>

<p>Action 5.3.2: Renforcer les capacités des points focaux communautaires sur la gestion et l'accompagnement des cas des VBG vers les services</p>			
<p>Action 5.3 : Renforcer les capacités des prestataires des services dans les différents domaines de la prise en charge des VBG (médicale, psychosociale, sécurité, justice)</p> <p><u>Sous-action</u></p> <p>Action 5.3.1: Intégrant les approches et protocoles spécifiques pour les enfants survivants, les survivants vivants avec handicap</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Ministère de la Défense, Police Nationale Congolaise</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, PNUD, UNHCR, UNICEF, Banque Mondiale</p>	<p>PNSR/NK, PNSP/NK, CARE, IMC, Children's Voice, Save the Children, MAGNA, SOFEPADI, MdM-B, LIZADDEL, PUI, APSME, CARITAS Congo, OSV, CORDAID,</p>
<p>Action 5.4 : Adapter les services spécialisés de prise en charge des VBG en tenant compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap</p> <p><u>Sous-action</u></p> <p>Action 5.4.1: Mettre en place des mécanismes de référence et contre référencement de cas de VBG adaptés aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap</p>	<p>Ministère du Genre,</p>	<p>UNFPA, UNICEF</p>	<p>IMA, DIVAS/NK, IMC, Heal Africa, DFJ, Children's Voice, MAGNA, HI, PUI, CAFID , Caritas Congo, APSME</p>
<p>Action 5.5 : Réaliser des activités de prévention en impliquant toutes les composantes de la société et surtout les hommes, en mettant l'accent sur la masculinité positive et l'engagement des services de sécurité nationale dans la lutte contre les VBG</p> <p><u>Sous-action</u></p> <p>Action 5.5.1 : Elaborer une stratégie de prévention des VBG multi-niveaux visant non seulement les violences sexuelles mais aussi le mariage d'enfant et les exploitation et abus sexuel</p>	<p>Ministère du Genre, Ministère de l'Education,</p>	<p>UNFPA, BCNUDH, ONU FEMMES, PNUD, UNHCR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale</p>	<p>CARE, IMA, CBCA, IRC, Children's Voice, MIDEFEHOPS, OXFAM, LPI, MAGNA, SOFEPADI, CBS, Save the Children, OXFAM, CARITAS Congo , CAFID, APSME, IMC</p>

Action 5.5.2: Elaborer une stratégie de prévention des VBG en milieu scolaire, et prévention des grossesses précoces et non désirées			
Action 5.6 : Faire le plaidoyer pour le renforcement du système judiciaire et des services de sécurité vis-à-vis des VBG	Ministère de la Justice Canada, ECHO	BCNUDH, PNUD	IRC, DFJ, IMC, ABA, Children's Voice, LIZADEEL, FFC, CORDAID,
Action 5.7 : Conduire une évaluation d'impact de la lutte contre les violences sexuelles et aligner le programme/projets aux résultats de l'évaluation afin de renforcer la multiplication des bonnes pratiques	Ministère du Genre, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice Suède, Canada, DIFD, Belgique, Union Européenne, Banque Mondiale	UNFPA, ONU-Femmes, UNICEF	Save the Children, CAFCO
Action 5.8 : Renforcer les stratégies de proximité permettant de responsabiliser les communautés pour la détection, référencement des cas et aussi à la prise en charge communautaires, y compris pour une meilleure référencement de cas des violences sexuelles pour une prise en charge dans les 72 heures suivant l'incident du viol	Ministère du Genre, Ministère de la Santé	UNFPA, UNICEF	IRC, CONAFED, IMA Wolrd Health, IMC, CARE, Heal Africa, Fondation Panzi, LIZADEEL

Résultat 6 – Transversalité

Les acteurs des opérations humanitaires disposent et appliquent des connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et atténuer les risques de violence basée sur le genre dans différents secteurs de l'aide humanitaire

6.1 Pourcentage des clusters et groupes de travail aux niveaux central et décentralisé de l'architecture humanitaire en RDC qui mènent des activités en matière d'atténuation des risques de VBG

6.2 Nombre d'organisations de la société civile et d'acteurs de sécurité formés afin d'atténuer les risques des VBG

ACTION	SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES (Information)		
	Institutions étatiques nationales et internationales	Organisations internationales	ONG
<p>Action 6.1 : Appuyer la mise en œuvre des Directives IASC VBG 2015 révisées et celles sur le genre 2017 révisées</p> <p><u>Sous-action</u></p> <p>Action 6.1.1 : Vulgariser les Directives IASC VBG 2015 révisées et celles sur le genre 2017 révisées genre auprès des organisations féminines et d'autres groupes spécifiques pour leur implication dans toutes les phases de l'action humanitaire</p> <p>Action 6.1.2 : Nommer et mettre en place les points focaux VBG dans tous les secteurs/cluster et s'assurer que les préoccupations de chaque groupe en matière des VBG sont soulevées pour discussion de l'équipe humanitaire et dans les réunions inter-cluster/groupe, CRIO et clusters</p> <p>Action 6.1.3 : Intégrer dans les plans des Cluster/groupes des activités et des indicateurs contextualisés et pertinents figurant dans les Directives IASC/VBG</p>	<p>Ministère du Genre ECHO</p>	<p>UNFPA, PNUD, UNHCR, UNICEF, PAM, FAO, IOM,</p>	<p>IMC, CARE, Heal Africa, Children's Voice, MIDEFEHOPS, IMA, OXFAM</p>
<p>Action 6.2 : Mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux VBG et EAS</p>	<p>Ministère des Infrastructures</p>	<p>UNICEF, UNHCR, PAM, FAO, IOM, UNICEF, Banque Mondiale</p>	<p>CARE, IMC, Heal Africa, Children's Voice, OXFAM, PUI</p>

Action 6.3: Renforcer les capacités des acteurs de la société civile, des acteurs de sécurité et des médias sur les normes, standards et politiques des VBG dans l'action humanitaire		UNFPA, PNUD, UNICEF	LIZADEEL
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------	----------

Soutenir la redevabilité pour l'action et les résultats

Les parties prenantes engagées dans la Feuille de Route de l'Appel à l'Action pour la protection des VBG pour la RDC s'accordent sur l'importance de la mise en place des mécanismes susceptibles de maintenir l'élan, promouvoir la redevabilité et suivre le progrès dans la mise en œuvre.

Les acteurs humanitaires se sont accordés de se servir des mécanismes de suivi et évaluation existantes pour assurer le suivi de l'Appel à l'Action. Le suivi et évaluation de sa mise en œuvre appuiera l'engagement continu du leadership humanitaire, des acteurs du développement, de la mission de maintien de la paix, des donateurs et de toutes les parties prenantes concernées par l'initiative.

Les mécanismes décrits ci-dessous reflètent ces considérations :

- Un cadre de suivi et évaluation sera élaboré pour permettre le suivi des progrès et de mesurer le niveau d'atteinte des résultats. Deux indicateurs seront développés par résultat pour suivre le progrès et la réalisation des résultats. En plus, les indicateurs de progrès ainsi que leur mode d'évaluation seront clairement définis et incorporés dans ce cadre.
- Les évaluations suivront les directives aptes à mesurer la satisfaction, les résultats positifs attendus, les résultats inattendus, la durabilité de l'intervention, le rapport cout-efficacité à travers la réalisation d'évaluations participatives et représentatives.

Les « Champions » de l'Appel à l'Action pour donner les orientations stratégiques de la mise en œuvre de la Feuille de Route

Les champions sont identifiés au niveau national pour promouvoir la durabilité de l'Appel à l'Action et la redevabilité vis-à-vis des engagements des différents acteurs impliqués. Dépendamment de la nature de l'initiative de l'Appel à l'Action, les champions de la lutte contre les VBG en RDC composent un comité que le Ministère du Genre et l'UNFPA organisent au moins deux fois par an. Ce Comité sera appuyé par le Coordinateur (la Coordinatrice) du sous-cluster VBG, le Conseiller (la Conseillère) régional(e) de l'Appel à l'Action et le (la) Spécialiste de Suivi et Evaluation du sous-cluster VBG. Ce comité est présidé par le Ministère en charge du genre et composé de l'UNFPA pour le Système des Nations Unies, le Canada et ECHO pour les états donateurs, SOFEPADI et CONAFED pour les ONG nationales et Save the Children pour les ONGs internationales.

Les champions travailleront en concertation pour organiser deux réunions des parties prenantes et produire un rapport semestriel des avancés. Ils veilleront également à ce que les considérations relatives à l'Appel à l'Action soient abordées dans les délibérations de l'Equipe Humanitaire Pays, le Groupe de Plaidoyer Humanitaire (HAG), les Groupes de Travail Inter-Clusters, le Cluster Protection, le Groupe de Coordination des Donateurs Humanitaires, les Comité Inter-Organisationnel Régional (CRIO), le Groupe Thématique Genre, le groupes de travail MARA ainsi que d'autres forums critiques.

Les parties prenantes

Ce sont 74 les organisations et structures qui se sont engagé lors du lancement de l'appel à l'action le 5 mai 2019 à Kinshasa.

Institutions étatiques nationales et internationales
<ol style="list-style-type: none">1. Bureau de la Commission Européenne pour l'aide humanitaire et la protection des civils de la Commission Européenne (ECHO)2. Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats (BRP)3. Canada4. Forces Armées de la RDC (FARDC)5. Ministère des affaires sociales6. Ministère de la défense7. Ministère du genre, y compris l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (AVIFEM)8. Ministère de la justice9. Ministère de la santé10. Police Nationale Congolaise11. Royaume Unie de Grand Bretagne et Irlande du Nord12. Suède
Organisations internationales
<ol style="list-style-type: none">1. Banque Mondiale (BM)2. Bureau Conjoint des Nations Unie pour les Droits de l'Homme (BCNDH) et Conseillères pour la protection des femmes (WPAs)3. Bureau des Nations Unies de Coordination des Affaires Humanitaires (UN-OCHA)4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)5. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)6. Haut-Commissariat aux nations Unie pour les Réfugiés (UNHCR)7. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)8. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexe et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)9. Programme Alimentaire Mondiale (PAM)10. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Organisations non gouvernementales nationales et internationales
<ol style="list-style-type: none">1. Adventist Development and Relief Agency (ADRA)2. Alliance for International Medical Action (ALIMA)3. Association des Femmes pour le Développement Communautaire (AFEMDECO)4. Association du Barreau Américain (ABA)5. Association Mama Uzima Ya Kalemie6. Association pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant (APSME)7. Association pour le Bien Etre Familiale (ABEF)8. Association pour les Orphelins et les Vulnérables (AOV)9. CARE International10,11,12. Caritas Congo, Caritas Goma, Caritas Kananga

13. Centre Régional de recherche sur les femmes le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL)
14. Centre International pour la formation en Droits Humains (CIFDH)
15. Children Voice
16. Collectif Alpha Ujuvi
17. Comité national femmes et développement (CONAFED)
18. Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)
19. Convention pour le Bien être sociale (CBS)
20. Cordaid
21. Dynamiques des femmes juristes (DFJ)
22. Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)
23. Fondation Panzi
24. Handicap International (HI)
25. Heal Africa
26. Hope in Action
27. IMA World Health
28. International Medical Corps (IMC)
29. International Rescue Committee (IRC)
30. Ligue de la Zone Afrique pour la défense des droits des enfants et des élevés (LIZADEEL)
31. Living Peace Institute (LPI)
32. MAGNA, enfants en péril
- 33,34. Médecins du Monde (MdM) Belgique et France
34. Mercy Corps
35. Mouvement International des Droits de l'Enfant, de la Femme, de l'Homme veuf et de leur Promotion Sociale MIDEFEHOPS
36. Norwegian Church Aid (NCA)
37. Norwegian Refugee Council (NRC)
38. Orphelinat pour la Sauvegarde des Vulnérables (OSV)
39. Oxfam
40. Première Urgence Internationale (PUI)
41. Protection et Encadrement des démunis en Afrique
42. Réseau des Jeunes Congolais en Population et Développement (RAJECOPOD)
43. Réseau des Femmes pour le Développement
44. Sauve la Femme de Kananga
45. Save Congo
46. Save the Children
47. Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement (SOFEPADI)
48. TearFund
49. Transcultural Psychosocial Organization (TPO)
50. Union des Femmes pour les développement humains –UFDH
51. 52. War Child –Canada et UK

Réunions des parties prenantes

Les parties prenantes se réuniront deux fois par an. Il y aura une réunion au milieu de l'année pour revoir le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Feuille de Route, et une réunion annuelle pour identifier les écarts, nouvelles opportunités et les modifications requises pour la Feuille de Route.

Les Rapports de l'Appel à l'Action

Rapports des parties prenantes

En vue de faciliter les discussions aux réunions de révision de l'Appel à l'Action, les parties prenantes soumettront au milieu de l'année un bref aperçu des progrès réalisés quant à leurs engagements dans le cadre de l'Appel à l'Action et un rapport annuel sur la mise en œuvre des activités planifiées. Les rapports seront soumis au Spécialiste de Suivi-Evaluation au UNFPA pour analyser bien avant les réunions de révision par les parties prenantes. Un simple format de rapport élaboré et approuvé par les parties prenantes sera utilisé.

Utilisation d'informations venant d'autres mécanismes de rapport existants

En plus de rapports des parties prenantes de l'Appel à l'Action, le progrès dans lutte contre les VBG dans la réponse humanitaire en RDC sera aussi suivi à travers le recoupement d'informations contenus dans d'autres sources d'information telle que les rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan de Réponse Humanitaire et du sous-cluster VBG. Le Spécialiste en suivi et évaluation de l'Appel à l'Action veillera à ce que les informations relatives au Plan de Réponse Humanitaire soit systématiquement analysées dans le cadre des engagements de l'Appel à l'Action.

